



# *La Ruche*

association intercommunale des colonies de vacances

plus de 80 ans d'expérience auprès de vos enfants

Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy et Versoix

## **Conditions d'annulation pour les colonies de vacances la Ruche**

Tout désistement doit se faire par écrit. L'acompte de 200.- sera retenu à titre de frais administratifs.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du camp (date du timbre postal faisant foi, date de l'email le cas échéant), la totalité du prix reste due.

En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical, les conditions suivantes sont applicables :

- Au plus tard jusqu'à 10 jours ouvrables avant le départ du camp, remboursement de la totalité du prix moins 200.-.
- En cas d'accident ou de maladie 10 jours ou moins avant le départ, le jour du départ ou pendant le camp, même sur présentation d'un certificat médical, aucun remboursement n'est possible et la totalité du prix du camp reste due.

A ce titre, nous conseillons aux responsables légaux de souscrire à une assurance annulation.